



Municipalité de Saint-Narcisse

353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0
municipalite@saint-narcisse.com Téléphone : 418 328-8645 Télécopieur : 418 328-4348

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle, située au 290 de la rue Principale à Saint-Narcisse, le mardi 7 mai 2024 à 19 h 30, sont présentes mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-09

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1er juin 2022.

CONSIDÉRANT QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

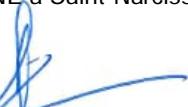
QUE ce conseil confirme que la Municipalité de Saint-Narcisse se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements;

QUE copie de la présente résolution soit adressée, avec la directive vierge, au ministère de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME extrait du livre des délibérations des membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse.

DONNÉ à Saint-Narcisse, ce jeudi, 9 mai 2024.


Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier